bemarle, Ambassadeur du Roi à la Cour de France. qui sont rélatives à des conférences qu'il avoit euës là - dessus avec le Marquis de Puyzienlx : & par le contenu de ces dépêches, on a jugé qu'il n'étoit pas possible de regler d'une façon convenable la restitution dont il étoit question, avant d'avoit fixé les limites des Mers comprises dans la dépendance de chacune des Nations intéressées. On a donc pris la chose en considération, & l'on a décide, par raport à l'Occident, que l'Océan Atlantique, depuis la côte occidentale d'Irlande jusqu'à l'Isse de Terreneuve, appartient incontestablement à la Couronne Biitannique, par la raison qu'il n'y a point d'Isles connues entre ces deux côtes; & qu'il en est de même de la met de Saint George, ainsi que de la partie de la Manche qui passe entre la France & le midi de l'Angleterre. De sorte que l'on prévoit qu'il faudra encore du tems avant que le tout loit mis en regle par un arrangement definitif.

Quant à la négociation de Mr. Keene, Ministre du Roi à la Cour d'Espagne, le Gouvernement paroit s'impatienter de ce qu'elle ne va pas à sa sin. Le peuple s'exprimant d'un autre côté sur ce sujet en des termes qui marquent son mécontentement, il a été résolu d'écrire à Mr. Keene, pour le charger de faire de nouvelles instances, asin d'obtenir du Roi Catholique, que cette affaite soit amenée à une prompte conclusion.

IV. On travaille à Londres aux prépararifs d'une nouvelle expédition semblable à celles qui ont été faites en 1746 & 1747, pour tenter de nouveau la découverte d'un passage au Nord-Ouest de l'Amérique, afin de parvenir au grand but que l'on se propose, qui est de pénétrer dans les Indes-

Orîentales.